

## **Infos pratiques**

### **Remarques déchets Courtepin/ Villarepos/ Pensier :**

**Sont repris à la déchetterie uniquement les objets listés à la rubrique "Comment gérer vos déchets". Les directives du personnel doivent être respectées.**

### **Déchets encombrants :**

**À la collecte des déchets encombrants, sont ramassés uniquement les objets ne pouvant être insérés dans les conteneurs (Art. 13 du règlement communal relatif à la gestion des déchets).**

**Les déchets encombrants doivent être SORTIS SEULEMENT LA VEILLE du ramassage. Les objets, qui n'ont pas été ramassés le jour du passage, doivent être repris le même soir et évacués par leur propriétaire rapidement.**

**Des meubles qui se trouvent encore dans un bon état, peuvent aussi être donnés à : Emmaüs (026 424 55 67) ou à Coup d'Pouce (026 484 82 40).**

**L'évacuation des matières inertes résultant d'une transformation ou d'une démolition ainsi que l'évacuation des branchages et d'arbres résultant d'un abattage sont à la charge du propriétaire. En fonction de la matière, ceux-ci doivent également être séparés.**

### **Carte de compostage :**

**Lors de grandes quantités de compostage, les habitants de la commune peuvent venir chercher une carte à l'administration communale de Courtepin, (Rte de Fribourg 42, 1784 Courtepin) pour se rendre à l'installation de compostage Seeland AG à Galmiz. Le dépôt de ces déchets est gratuit uniquement sur présentation de la carte.**